

SANTÉ

L'Ordre des médecins poursuit le Pr Joyeux pour « charlatanisme »

Le Conseil national de l'Ordre des médecins a engagé des poursuites disciplinaires pour « charlatanisme » contre le Pr Joyeux et sept autres médecins membres de la structure qui a organisé des expérimentations sur des malades d'Alzheimer et de Parkinson.

Le Conseil de l'Ordre les poursuit « pour violation notamment des articles 15 (recherches impliquant la personne humaine), 39 (charlatanisme) et 40 (risque injustifié) du code de déontologie », précise le Conseil national de l'Ordre des médecins. Cette procédure peut aller jusqu'à la radiation.

Par ailleurs, le Conseil de l'Ordre a « pris la décision de se constituer partie civile dans le volet pénal de cette affaire ». Révélée le 19 septembre par l'Agence du médicament (ANSM), qui avait alors dénoncé un « essai clinique sauvage », cette affaire fait l'objet d'une enquête de la justice.

Fonds Josefa

Les huit médecins que le Conseil de l'Ordre poursuit devant ses instances disciplinaires appartiennent à la structure organisatrice de ces expérimentations, le fonds Josefa, du nom d'une religieuse espagnole du début du XX^e siècle. Trois sont membres de son conseil d'administration, dont son vice-président, Henri Joyeux, contesté par la communauté médicale notamment à cause de ses positions anti-vaccins. Les cinq autres sont membres de son comité consultatif.

Le Conseil de l'Ordre ne peut en revanche pas engager de procédure disciplinaire contre le président du fonds Josefa, Jean-Bernard Fourtillan, car celui-ci n'est pas médecin mais pharmacien. Il fait « déjà l'objet d'une plainte pour exercice illégal de la médecine portée en juin 2019 par le Conseil départemental de la Vienne de l'Ordre des médecins », rappelle le Conseil de l'Ordre.

Le pôle santé publique du parquet de Paris a ouvert le 27 septembre une information judiciaire au sujet de ces expérimentations, notamment pour « tromperie », « abus frauduleux de l'ignorance ou de la faiblesse d'une personne vulnérable » ou « exercice illégal de la profession de pharmacien ». L'expérimentation consistait à appliquer aux patients des patches contenant deux molécules aux effets inconnus, appelées valentonine et 6-méthoxy-harmalan, dans l'espoir de traiter plusieurs maladies neurologiques (Parkinson, Alzheimer) ainsi que des troubles du sommeil. Selon l'ANSM, plus de 350 malades étaient concernés et l'expérimentation a eu lieu en partie dans une abbaye près de Poitiers.

Interdiction de vente de tabac aux mineurs : la loi n'est pas respectée

La loi interdisant la vente de tabac aux mineurs n'est pas respectée en France : deux buralistes sur trois en vendent aux mineurs de 17 ans et près d'un sur dix à des enfants de 12 ans, alerte une enquête du Comité national contre le tabagisme.



« Le tabac est une drogue très dure dans la mesure où sur trois garçons ou filles qui fument une cigarette pour voir, il y en a deux qui deviendront fumeurs quotidiens pendant une période de leur vie. Donc dès la première cigarette, on peut être accroché », dit le Pr Yves Martinet, président du CNCT. « C'est pourquoi il est important de prévenir la vente aux mineurs », explique-t-il. Au total, 65,2 % des buralistes vendent du tabac aux mineurs de 17 ans, 10 % acceptent d'en vendre à des enfants de 12 ans. Plus de 40 % des buralistes

n'ont pas l'affichette conforme et visible de l'interdiction de vente aux mineurs et « moins d'un buraliste sur cinq applique la loi qui l'oblige à demander une preuve de l'âge par une pièce d'identité », remarque le Pr Martinet.

L'enquête montre également que la loi est moins bien respectée dans les moyennes et grandes villes : en Ile-de-France, 92% des débitants de tabac vendent aux mineurs de 17 ans.

SOCIÉTÉ

Mobilisation demain contre la PMA

Les opposants à l'ouverture de la PMA à toutes les femmes appellent à une marche, demain, à Paris, et espèrent mobiliser autant que lors des manifestations contre le mariage pour tous en 2012-2013, même si le contexte leur semble moins favorable. En plein débat sur le projet de loi bioéthique à l'Assemblée nationale, la Manif pour tous et une vingtaine d'autres associations appellent à se rassembler à partir de 13h près du Sénat.

Plus de trois millions de tracts distribués, des milliers d'affiches placardées, plus d'une centaine de cars complets et deux TGV affrétés : les orga-

nisateurs n'ont pas lésiné sur les moyens pour faire nombre dans les rues. « Liberté, égalité, paternité », « Tous nés d'un père et d'une mère voilà l'égalité », « privés de papa, de quel droit ? » Les slogans préparés sur les banderoles combattront la « PMA sans père », le mot d'ordre martelé par les opposants à une extension de la procréation médicalement assistée aux lesbiennes et aux femmes célibataires.

« Le sujet, c'est l'absence volontaire de père, le détournement de la médecine, la marchandisation de l'humain et, bien sûr, de la démocratie », énumère Ludovine de la Rochère, présidente de la Manif pour tous.

SCIENCES

Exosquelette : un message d'espoir pour les tétraplégiques

Paralysé des quatre membres depuis une chute il y a quatre ans, Thibault parvient aujourd'hui à diriger par la pensée les mouvements d'un exosquelette, une sorte d'armure motorisée. Une première réalisée par des chercheurs français, qui ouvre d'importantes perspectives pour les tétraplégiques.

« C'est un message d'espoir pour les personnes dans le même état que moi : il y a des choses possibles, même si on a un gros handicap », explique Thibault, un Lyonnais de 28 ans, premier patient d'un essai clinique mené par Clinatex, un centre de recherche biomédicale du CEA, à Grenoble. Le prototype, issu de dix ans de recherches de plusieurs équipes, repose sur des électrodes implantées dans le crâne, qui vont « capter les signaux envoyés par le cerveau et les traduire en signaux moteurs », décrit Alim-Louis Benabid, professeur émérite à l'université Grenoble Alpes.

Chez les paralysés des quatre membres suite à une fracture de la colonne vertébrale, « le cerveau est toujours capable de générer les ordres qui habituellement font bouger les bras et les jambes, mais il n'y a personne qui les exécute », poursuit le spécialiste de neurochirurgie, auteur principal d'une étude publiée hier dans *The Lancet Neurology*. Les blessures de



Le chemin est encore long avant de pouvoir utiliser l'exosquelette dans la vie quotidienne.

la moelle épinière entraînent une tétraplégie (paralysie des quatre membres) chez environ 20 % des patients.

Le cas de Thibault est une « preuve de concept » : les chercheurs ont montré qu'il était possible de capter correctement cette activité électrique de façon continue et de la transmettre quasiment en temps réel et sans fil vers l'ordinateur qui les décode. Mais le chemin est encore long

avant de pouvoir utiliser cet exosquelette dans la vie de tous les jours.

Entraînement sur simulateur

Le jeune homme, à qui on a implanté les électrodes il y a un peu plus de deux ans, s'est entraîné chez lui pendant plusieurs mois sur un simulateur : grâce à son implant, il est parvenu à faire réaliser des mouvements à un avatar virtuel sur l'écran de son téléviseur. « J'ai dû réapprendre petit à

petit. La plasticité cérébrale fait qu'on retrouve les ordres à envoyer pour obtenir les bons mouvements, de manière beaucoup plus souple, beaucoup plus naturelle », explique Thibault, qui était cloué au lit depuis son accident.

Il s'est ensuite rendu trois jours par mois à Grenoble pour faire les mêmes exercices directement sur l'exosquelette. Résultat : il peut avancer les jambes du robot, plier le coude, lever les épaules...

« Je ne pensais pas qu'on pourrait aller aussi loin », assure-t-il, confiant son « plaisir » à « pouvoir faire avancer la science », en dépit de la fatigue liée à ces entraînements et du chemin restant. « Quand on a eu toutes les douleurs, toutes les souffrances que j'ai pu vivre, je n'ai aucune frustration, ça a toujours été un plaisir de pouvoir participer » à cette recherche. Un autre patient se verra implanter les électrodes en novembre, suivi de deux autres dans les prochains mois, précise le Pr Benabid.



beko

Lave-linge séchant HTV8736XC0M

A - Lavage 8 kg / séchage 5 kg - 1400 tours/min.

~~699€⁽¹⁾~~

499€

Dont 8,00€ d'éco-part

Du 5 au 20 octobre 2019

Livré et installé gratuitement⁽²⁾



Reprise de vos anciens appareils⁽³⁾



(1) Prix le plus bas constaté sur darty.com dans les 15 jours qui précèdent le début de l'opération. (2) Pour les « produits volumineux » à partir de 299 € et dans les Zones de Confiance. Voir conditions de livraison dans le Contrat de Confiance disponible en magasin ou sur darty.com. (3) Jusqu'à 2 anciens appareils repris lors de la livraison. Voir détails dans le Contrat de Confiance en magasin et sur darty.com.